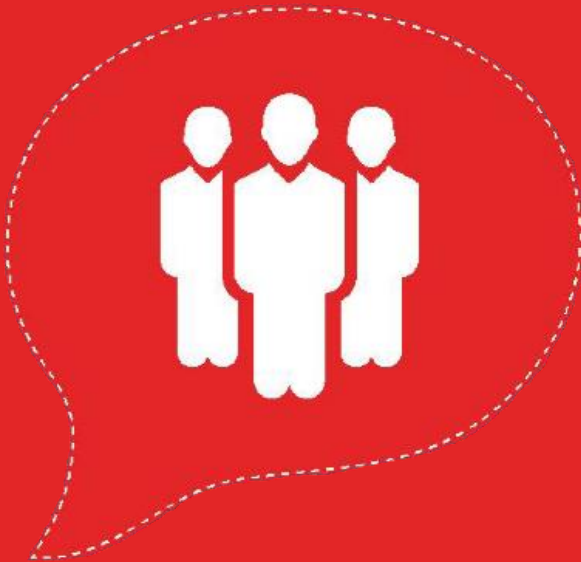


Politique des droits de la personne

- ✓ Le respect des droits de la personne est fondamental pour la durabilité de Coca-Cola HBC et des communautés au sein desquelles nous menons nos activités. Dans notre entreprise, nous nous sommes engagés à ce que les personnes soient traitées avec dignité et respect.
- ✓ La **Politique des droits de la personne** de Coca-Cola HBC est régie par les normes internationales relatives aux droits de la personne incluses dans la Déclaration universelle des droits de la personne, dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes fondamentaux et droits au travail, dans le Pacte mondial et les principes généraux des Nations Unies en matière de commerce et de droits de la personne.
- ✓ La **Politique en matière de droits de la personne** s'applique à Coca-Cola HBC, aux entités qu'elle possède, aux entités dans lesquelles elle détient des parts majoritaires, et aux installations qu'elle gère. La Société s'engage à faire respecter les principes de la présente politique. Nos Principes directeurs pour les fournisseurs s'appliquent à nos fournisseurs et sont conformes aux attentes et engagements dans le cadre de la présente politique.



Respect des droits de la personne



Coca-Cola HBC respecte les droits de la personne. Nous nous engageons à identifier et à prévenir toute atteinte aux droits de la personne en relation avec nos activités commerciales en appliquant toute la diligence raisonnable en la matière, mais aussi en mettant en place des processus préventifs pour garantir la conformité.

Engagement avec les communautés et les intervenants



Nous reconnaissons le rôle que nous jouons dans les communautés au sein desquelles nous menons nos activités et nous nous engageons à collaborer avec les parties prenantes dans ces communautés afin de nous assurer que nous les écoutons, apprenons d'elles et prenons en compte leurs opinions lorsque nous exerçons nos activités.

Nous nous engageons à collaborer avec les parties prenantes sur les questions de droits de la personne liées à nos activités. Nous croyons que la manière la plus adaptée de s'occuper de problèmes locaux est de le faire au niveau local. Nous nous engageons également à créer des perspectives économiques et à encourager la bonne volonté dans les communautés au sein desquelles nous menons nos activités à travers des initiatives pertinentes sur le plan local.

Valorisation de la diversité



Nous attachons beaucoup d'importance aux différences de nos gens et à leurs contributions. Nous avons un engagement de longue date envers l'égalité des chances et nous n'acceptons ni discrimination ni harcèlement.

Nous ne ménages aucun effort pour préserver un environnement de travail qui soit dépourvu de discrimination ou de harcèlement en lien avec la race, le sexe, la couleur, l'origine nationale ou sociale, la religion, l'âge, les handicaps, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou tout autre statut protégé par les lois en vigueur.

Le critère déterminant pour le recrutement, les embauches, le placement, la formation, la rémunération et l'avancement professionnel au sein de la Société, c'est la qualification, la performance, les compétences et l'expérience.

Quelles que soient les caractéristiques personnelles ou le statut, la Société ne tolère aucun comportement irrespectueux ou inapproprié, aucun traitement injuste ou représailles de quelque sorte que ce soit. Le harcèlement est inacceptable en milieu de travail et dans toute circonstance dans le cadre de l'exercice des fonctions en dehors du milieu de travail. Ces principes ne s'appliquent pas seulement aux employés de la Société, mais aussi aux partenaires commerciaux avec lesquels nous travaillons.

Liberté d'association et négociation collective



Nous respectons le droit de nos employés à rejoindre, former ou ne pas rejoindre un syndicat sans peur de représailles, intimidation ou harcèlement. Là où les employés sont représentés par un syndicat légalement reconnu, nous nous engageons à établir un dialogue constructif avec leurs représentants librement choisis. Nous nous engageons à négocier en toute bonne foi avec lesdits représentants.

Milieu de travail sain et sécuritaire



Nous favorisons un lieu de travail sûr et sain et nous nous conformons aux lois sur la santé et sécurité au travail en vigueur, aux règles et aux critères internes. Nous nous consacrons à préserver un environnement de travail productif tout en réduisant autant que possible les risques d'accident, de blessure et d'exposition à des risques pour la santé.

Nous nous engageons à collaborer avec nos employés pour améliorer continuellement la santé et la sécurité dans notre milieu de travail, y compris l'identification des dangers et la prévention des risques pour la santé et la sécurité.

Sécurité en milieu de travail



Nous nous engageons à préserver un environnement de travail dénué de violence, de harcèlement, d'intimidation ou d'autres facteurs dangereux ou perturbateurs dus à des dangers internes et externes. Les mesures de sécurité pour les employés sont fournies au besoin et seront maintenues tout en respectant la dignité de l'employé et son droit à la vie privée.

Esclavage, travail forcé et trafic d'êtres humains



Nous interdisons toute détention d'une personne en esclavage ou en servitude, l'utilisation de toutes les formes de travail forcé, en servitude ou obligatoire, ainsi que la participation dans le trafic d'êtres humains.

Travail des enfants



Nous nous conformons à toutes les lois locales sur l'âge minimum de travail, tel qu'il est inscrit dans la Convention 138 de l'OIT. Nous interdisons l'embauche d'individus de moins de 18 ans à des postes impliquant des tâches dangereuses, tel qu'il est prévu dans la Convention 182 de l'OIT.

Heures de travail, salaires et avantages



Nous offrons des salaires concurrentiels à nos employés en fonction du secteur et du marché local du travail.
Nous menons nos activités en pleine conformité avec les lois sur les salaires applicables, les heures de travail, les heures supplémentaires et les avantages.

Encadrement et signalement pour les employés



Nous nous engageons à créer un milieu de travail favorisant des communications ouvertes et honnêtes parmi tous les employés. Notre politique est de suivre toutes les lois du travail et de l'emploi en vigueur partout où nous menons nos activités.

Si vous pensez qu'il y a des contradictions entre le texte de la politique et les lois, usages et pratiques de l'endroit où vous travaillez, si vous avez des questions à propos de la présente politique ou voudriez signaler une violation potentielle de cette politique, vous pouvez nous les transmettre en suivant les procédures en place et nous ne ménagerons aucun effort pour préserver la confidentialité. Vous pouvez poser des questions ou signaler des violations potentielles à la direction locale, aux Ressources humaines, au Service juridique ou à la Résilience commerciale. Aussi, vous pouvez signaler toute violation potentielle de la présente politique en appelant le service d'assistance téléphonique Déontologie et conformité de Coca-Cola HBC, Parlez plus fort ! qui vous permettra, si vous le souhaitez, de signaler vos problèmes de façon anonyme. Coca-Cola HBC s'engage à mener toutes les enquêtes nécessaires, à traiter et à résoudre les problèmes des employés portés à son attention, ainsi qu'à prendre les mesures correctives appropriées en réponse à toute violation.

La Société se réserve le droit de modifier la présente Politique à tout moment.



Pour plus d'informations : www.coca-colahellenic.com